

Nomenclature : 07 – 05

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB26\_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

-----  
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION  
SOCIALE - RAPPORT CONCERNANT LES ACTIONS DE  
DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - EXERCICE 2023  
-----

Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 institue notamment une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes supportant des charges élevées en rapport à leurs ressources, et tel que repris également en l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales.

Pour être éligible à la DSU-CS parmi les communes de plus de 5 000 habitants, l'Etat procède à un classement établi par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources déterminé par :

- la référence au potentiel financier,
- la proportion de logements sociaux,
- la proportion de bénéficiaires des aides au logement,
- le revenu moyen des habitants.

Pour l'exercice 2023, la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la ville de LENS s'est élevée à 9 702 735 €.

La DSU-CS présente des caractéristiques statutaires similaires à celles de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à savoir qu'elle est une dotation globale et libre d'emploi, dont la vocation n'est donc pas de financer des politiques particulières.

Ainsi, le rapport, qui vous est soumis, rend compte des principales missions accomplies dans le cadre de la politique de développement social et urbain de la ville, pour l'année 2023.

- **A travers le développement et l'accompagnement de la vie sociale locale et associative**

La ville de Lens bénéficie d'un réseau associatif développé, œuvrant dans des domaines d'activités diversifiés et complémentaires. Les associations constituent des vecteurs de renforcement et de consolidation des liens sociaux que la ville encourage et soutient sous différentes formes.

La ville s'est ainsi appliquée à encourager fortement le développement social local à travers les subventions versées aux associations, la mise à disposition de locaux et de moyens logistiques, et aussi l'accompagnement technique et administratif par les agents communaux dans les démarches entreprises notamment vis-à-vis des partenaires financiers.

Les frais principaux de fonctionnement relevant du développement de la vie sociale s'élèvent à 740 135 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

- **A travers l'éducation**

La Réussite Educative est et demeure un axe fort de la stratégie de développement social urbain. Tous les efforts se poursuivent et au regard de la situation inflationniste actuelle pour donner aux élèves et aux équipes enseignantes les moyens de fonctionner dans les conditions les plus propices aux apprentissages.

Les frais de fonctionnement inhérents aux écoles maternelles et élémentaires, à la restauration scolaire ainsi que les prestations scolaires, périscolaires représentent ainsi un montant de 3 033 000 € retenus au titre de la DSU-CS.

Ces actions ont été destinées à permettre le fonctionnement quotidien optimal des écoles, garderies et pauses méridiennes, de mener l'accompagnement des activités scolaires tout particulièrement dans le champ culturel, le développement des temps périscolaires et le soutien à l'enseignement dans un objectif de réussite éducative des enfants concernés.

L'action municipale a visé, aussi, à réduire les charges financières qui pèsent sur les familles. Ainsi, la collectivité a continué à offrir des kits de rentrée scolaire à chaque enfant des classes élémentaires et les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de chaque classe.

Cette action a été renforcée par les moyens développés pour la mise en œuvre du plan numérique à l'école et de la feuille de route numérique de la collectivité déployés dans chacun des groupes scolaires : installation de nouveaux équipements, accompagnement à l'utilisation, formation, fourniture de nouveaux logiciels et apports didactiques conformément aux recommandations de l'Education Nationale.

Également, la ville s'est attachée à préserver l'offre d'un service de restauration de qualité aux enfants. Une attention particulière est portée à la qualité nutritionnelle du déjeuner. Les menus sont composés en respect strict des préconisations en vigueur. Et, le confort des enfants est un sujet pour lequel la ville demeure attentive tant du point de vue acoustique, de l'installation que de la sécurité des enfants accueillis.

Afin d'apporter des réponses satisfaisantes aux familles dans la prise en compte de leurs contraintes professionnelles et familiales, la Ville a maintenu un service de garderie périscolaire dans chaque école. Ceci a permis de garantir une offre d'accueil des enfants adaptée et équitable sur l'ensemble du territoire de la commune : locaux adaptés, niveau de qualification du personnel communal et taux d'encadrement similaires à ceux des accueils de loisirs sans hébergement.

- **A travers l'action culturelle**

Les frais de fonctionnement inhérents aux structures et projets culturels représentent un montant de 1 927 300 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Il s'agit ici habituellement d'encourager les activités culturelles et artistiques, visant notamment à favoriser les actions dans les quartiers et/ou en direction des publics fragiles, par de réelles complémentarités entre les pratiques, les lieux et les acteurs concernés.

L'ouverture des structures d'accueil mais aussi le développement d'ateliers et de temps d'animation « en allant vers les publics » ont été prégnants en 2023. Ainsi, le conservatoire à rayonnement communal, la médiathèque, la programmation artistique du Colisée et l'école d'Arts plastiques ont accentué les rapprochements avec d'autres structures d'animation et de cohésion sociale tels que les centres socioculturels, le centre Buisson, les associations locales.

- **A travers les actions dans les domaines de la jeunesse et du sport**

La fonction jeunesse et sports regroupe la participation financière de la Ville en faveur du développement du sport (notamment via la mise à disposition des équipements sportifs pour les activités scolaires, périscolaires comme associatives) et la politique à destination de la jeunesse (principalement par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement - vacances d'été, petites vacances, Mercredis Jeunes et les séjours été et hiver).

Elle représente un montant de 1 523 300 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Le soutien au monde associatif sportif se traduit en termes de subventions octroyées afin de permettre l'accès au plus grand nombre de pratiquants Lensois au sein d'équipements modernes et adaptés. Les mises en conformité régulièrement renouvelées par les services de l'Etat sont appliquées, et l'entretien quotidien permet de disposer d'une offre d'accueil de qualité et à titre gratuit.

Les activités jeunesse se sont concrétisées à travers le renforcement de l'offre d'accueil collectifs de mineurs de façon à répondre autant que possible aux besoins des habitants, familles et jeunes.

De manière générale durant les temps libres péri et extra scolaires, les services municipaux se sont également attachés à consolider le lien social en soutien et en complémentarité des associations sportives et des établissements scolaires.

- A travers les interventions sociales (principalement les actions en faveur des personnes fragiles)

Les subventions accordées aux associations et les actions des services municipaux agissant en faveur des personnes fragiles représentent une dépense globale retenue au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers de 340 000 € pour la ville, et ce en complémentarité des dépenses réalisées par le Centre Communal d'Action Sociale en matière d'aides sociales facultatives.

La ville a agi au quotidien pour encourager la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble. Il s'agit ici de lutter contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion, de repli et d'isolement. La promotion des valeurs de la République sont travaillées en transversalité dans les contrats de projets des deux centres socioculturels à travers l'éducation, la santé, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, l'accompagnement de la vie associative, les activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse. Les centres socioculturels sont un tremplin de l'orientation des familles et des personnes fragilisées vers les partenaires et les associations qui œuvrent aux côtés des centres socioculturels pour le développement social des quartiers prioritaires à travers les dispositifs participatifs.

Également, pour prendre en charge et accompagner les enfants et leurs familles cumulant un nombre important de difficultés, le travail conduit par les équipes en charge du Programme de Réussite Educative, les actions liées au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité se sont poursuivies et encore renforcées durant l'année 2023. Il en a été de même autour des projets conduits dans le cadre partenarial de la Cité Educative.

Enfin, la mise en œuvre de la programmation d'actions 2023 de la politique de la ville est comprise dans les dépenses exposées ci-dessus, suivant les enjeux et objectifs fixés dans le contrat de ville élaboré sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin pour la période 2015/2023 :

- Pour les services municipaux : le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS, l'accompagnement à la parentalité porté par les structures municipales de la petite enfance par le biais d'ateliers d'éveil pour les parents et leurs enfants en bas âge, les actions portées par les centres socioculturels de la Ville autour de la participation des habitants, l'accompagnement des familles, l'animation de proximité, l'entraide solidaire, la santé, l'inclusion sociale et le développement durable, et la présence aux côtés des habitants de la résidence des Provinces et de la Cité 9 pour concevoir et participer à des actions collectives de lien social.

- Pour les associations : l'accompagnement à la scolarité, la mobilisation des jeunes étudiants, des actions sur l'éducation à la santé au contact direct des habitants et au cœur des quartiers, agir contre les freins à la mobilité des habitants, l'animation et la médiation sociales par de multiples ateliers participatifs au cœur des quartiers en matière de culture, d'activités sportives et d'événementiels festifs, ainsi que le développement d'initiatives portées par des collectifs habitants et des associations relatives au bien-vivre ensemble, à la solidarité entre habitants, à la lutte contre l'isolement par l'organisation d'animations festives avec et pour les habitants des quartiers.

- **A travers les actions en faveur des familles et des personnes âgées**

Les opérations en faveur de la famille, qui reprennent les services aux personnes âgées, les aides à la famille et la petite enfance à travers le fonctionnement des établissements du jeune enfant représentent un montant de 728 000 € retenus au titre de la DSU-CS, là encore après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Le lien social est une préoccupation portée par la Municipalité dès le plus jeune âge, que ce soit auprès des enfants comme des jeunes parents, par les offres d'accueil diversifiées (Multi-accueil Suzanne Lacore, halte-garderie, micro-crèche Vachala, Relais Petite Enfance). La ville a permis aux familles de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle et d'assurer des lieux d'accueil sécurisant entourés de professionnels soucieux de l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité, afin de continuer à permettre son développement harmonieux et d'assurer la continuité éducative.

En complémentarité de l'action menée par le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville s'est attachée également à soutenir des initiatives portées par plusieurs associations œuvrant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées dont la mission vise à rompre l'isolement et à préserver le lien social.

- **A travers les interventions et actions en faveur de la propreté de la ville et du respect de l'environnement**

Les aménagements et services urbains regroupent la participation financière de la Ville pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, la propreté urbaine, les voiries communales et routes ainsi que les espaces verts urbains.

Ces actions représentent un montant de 1 411 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

L'ensemble de ces interventions contribuent à l'amélioration du cadre de vie par des services de proximité pour rendre le quotidien des résidents paisible et convivial avec le souci de préserver et garantir une image attractive et agréable des quartiers.

Les interventions des services techniques sont également vectrices d'intégration et de cohésion sociale dans le cadre de la réduction des nuisances et des pollutions en tout genre au cœur des divers quartiers lensois ce, par le travail quotidien des agents et des missions régulièrement menées par les entreprises mandatées à cet effet dans les opérations de collecte des déchets, d'évacuation des dépôts sauvages et de nettoyage des voiries sur l'ensemble de l'espace public. Pour compléter le dispositif, s'y ajoutent les opérations d'entretien des voiries linéaires et des espaces verts.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

*Madame Marie-France LEROY revient dans la salle avant le vote de la délibération n°26.*  
⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,  
Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,  
Virginie GLEMBA

*EXTRAIT DU REGISTRE*

*DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

*AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024*

=====

*SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024*

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

**Etaient excusés** : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etaient absents** : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.